

4 NIVEAU DE COUVERTURE

- En application de l'Accord collectif du 1^{er} avril 2015, vous devez souscrire le régime conventionnel de base ci-dessous :

Régime conventionnel de base	Cotisation mensuelle
<input type="checkbox"/> Famille au sens SS (obligatoire)	3,15% PMSS*

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale – Valeur 2015 = 3 170 €

■ Participation patronale

Votre participation employeur est au minimum de 50% de la cotisation

Autre taux de participation choisi par l'association : %

5 FORMALITÉS

La présente demande d'adhésion doit être retournée auprès de la mutuelle accompagnée d'un état du personnel

Nous vous adresserons :

- dès réception de ces documents : votre contrat d'adhésion et les bulletins individuels d'adhésion;
- au retour du contrat signé : les notices d'information destinées à vos salariés.

Fait à.....

le

Signature du représentant légal de l'association :

Cachet de l'association

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, l'association peut demander communication et rectification de toute information la concernant qui figurerait sur tout fichier à l'usage des organismes assureurs et gestionnaires. L'association peut exercer ce droit d'accès et de rectification en s'adressant à Mutex, 125 avenue de Paris - 92327 Châtillon cedex ou à l'organisme ayant recueilli son adhésion.

6 À RETOURNER À :

.....
.....
.....

Le contrat est coassuré par Adréa Mutuelle, Apréva, Chorum, Eovi-MCD Mutuelle, Harmonie Mutuelle, Mutuelle Ociane, organismes présentés dans les conditions générales et la notice d'information.

Mutuelle OCIANE

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité,
Immatriculée au répertoire Siren sous le numéro 434 243 085
8 Terrasse du Front du Médoc 33054 Bordeaux Cedex.